

CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 décembre 2015

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 05/11/2015
- 2) Règlement intérieur de l'affouage 2016(délib)
- 3) Travaux forestier 2016 (délib)
- 4) Travaux électricité fontaine -lavoir (délib)
- 5) Installation système de télégestion (Société THIEULIN) (délib)
- 6) Contrat d'entretien pompe à chaleur 19 rue de l'Eglise (délib)
- 7) Travaux abri bus T1
- 8) Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor (délib)
- 9) Subvention voyage scolaire CE2 du GSI des Bobuchots (délib)
- 10) Décisions modificatives factures investissements
- 11) Dissolution CCAS (délib)
- 12) Congés payés du Fontainier (délib)
- 13) Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- 14) Questions diverses.

Achat sonorisation mobile
Vœux du Maire
Prochains conseils
Gratification au personnel communal



Le Maire certifie sous sa responsabilité que la convocation du Conseil a été faite le 25/11/2015, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quinze, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS: Mmes Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX;
Ms Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD.

ABSENT :

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 APPROBATION DU PV DU 5 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 novembre 2015 est approuvé par 11 voix

2 - Règlement intérieur de l'affouage 2016

A ce jour 60 affouagistes sont inscrits.

Une demande pour le stockage de bois coupé sur des terrains communaux a été formulée.

Un contact sera pris avec l'ONF (M KLINGER) pour avis.

Le Maire présente le règlement d'affouage 2015-2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'approuver le règlement ainsi présenté pour les portions 1AF 2AF 8R et 34**
- **De la remise de ce document à l'occasion de du tirage au sort des portions de bois.**
- **La date sera déterminée ultérieurement par la commission des bois.**

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : 0 abstention :

3 - Travaux forestiers pour l'année 2016

Le programme d'action a été présenté par l'ONF pour un montant de 4 800,00€ HT à savoir :

- Fourniture et mise en place de 1450 plans chênes sessiles, parcelle 9R ;
- Dégagement de plantation avec création de cloisonnement sur 1ha 48, parcelle 9R

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- **Décident de valider ce programme d'action pour l'année 2016.**
- **Autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention :

Pour information :

Il ressort un excédent de **13 908,00€** qui se décompose comme suit :

- Recettes : 17 730€ (vente du bois) + 4 500€ (affouage) soit **22 230,00€**
- Dépenses : 2 668€ (frais gardiennage ONF 12%) + 374€ (contribution à l'ha)
+ 5 280€ (travaux 2016) soit **8 322,00€.**

4 - Travaux électricité fontaine –lavoir

Le Maire présente un devis de la SARL MILLERET électricité de l'éclairage du lavoir route de Boulot de 1 416,25 € HT soit 1 699, 50 € TTC.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident :

- **De ne pas retenir ce devis en tant que tel**

VOTE : par 5 voix POUR 6 voix contre : abstention

En conséquence de quoi, les membres du Conseil Municipal décident qu'une étude globale chiffrée relative à l'éclairage public route de Boulot sera demandée.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention

5 -- Installation système de télégestion (Société THIEULIN)

Le Maire propose le devis de la société THIEULIN relatif à l'installation d'un système de télégestion (ancien système hors service), d'un montant de 5 671,00€ HT soit :
6 805,20€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident de valider ce devis pour un montant de 5 671,00€ HT soit 6 805,20€ TTC.
- Sont informés que les travaux ne seront réalisés que fin janvier 2016
- Sont informés que les crédits budgétaires seront alloués sur 2016.
- Autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention :

6 - Contrat d'entretien pompe à chaleur immeuble 19 rue de l'Eglise

Suite à différents problèmes relatifs au chauffage de l'immeuble 19 rue de l'église, deux interventions ont dû être effectuées :

- Manque d'entretien depuis l'installation de cette chaudière, un désembouage du circuit de chauffage est indispensable.
- Un devis a donc été établi pour un montant de 728. 00€ HT soit 873, 60€ TTC.
- Compte tenu de l'urgence (manque de chauffage dans les appartements depuis plusieurs semaines), le maire a accepté un devis en date du 30/11/2015 pour des travaux qui ont été effectués le 2 décembre 2015.

Le Maire informe donc le conseil municipal pour ratification de cette décision

Par ailleurs, un contrat d'entretien a été demandé aux entreprises SVELYS et DOUBS CLIMAT.

Les devis sont les suivants :

- SVELYS : 570,00 € TTC
- Doubs Climat : 267,60 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident de valider l'intervention du 2 décembre pour un montant de 873, 60€ TTC
- Décident de valider le devis de DOUBS CLIMAT pour un montant : 267,60€ TTC
- Autorisent le Maire à signer le contrat d'entretien ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention :

7 - Travaux abri bus T1

Après réception des factures relatives à ces travaux ne correspondant pas aux devis signés, il a été décidé une rencontre entre le maire, Emilien BRENOT et Mme CHANEY deT1 .

A la suite de différents échanges avec M. MORTIER, responsable T1, lors d'un dernier e-mail en date du 20.11.2015, il a été convenu

- D'une part, que les factures en date du 30 septembre 2015 de 11 813,18€ TTC et de 5 682,70€ TTC seraient annulées et de nouvelles factures nous seraient adressées en fonction des devis acceptés.
- D'autre part, qu'en ce qui concerne les travaux complémentaires, des devis nous seraient transmis et réexaminés.

A ce jour, les devis complémentaires ont été reçus en date du 21 novembre mais aucune facture rectifiée ne nous est parvenue.

Une relance « avec date de réponse » sera effectuée.

Dossier suivi par Emilien BRENOT en liaison avec le Maire.

8 - Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor, au titre de l'année 2015. Le détail s'établit comme suit :

Indemnité brute : 365,63 €.

Indemnité nette : 333,25 €

Le maire précise que cette indemnité est allouée pour « le conseil » et l'aide apportée tout au cours de l'année.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'attribuer 50% de l'indemnité demandée

VOTE : par 7 voix POUR 4 voix contre : abstention : 1

9 – Subvention voyage scolaire CE2 du GSI des Bobuchots

Deux élus sont concernés et ne prennent pas part au vote.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention de l'Association des Bobuchots (cf courrier du 21 octobre 2015). Les élèves de CE2 partiront en voyage scolaire en classe de mer à PLOUHA dans les Côtes d'Armor courant mai 2016.

8 enfants de notre commune sont concernés. Coût d'une semaine : 430,00 € par enfant avec 200,00 € de participation de la famille. L'Association des Bobuchots souhaiterait 50,00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De participer à hauteur de 50.00 € par enfants soit 400,00€ pour l'ensemble des enfants de Bussières.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- Précise que les crédits seront budgétisés au budget primitif communal 2015.
- Un courrier sera adressé en ce sens à l'Association.

VOTE : à l'unanimité par 9 voix POUR contre : abstention :

10 – Décisions modificatives factures investissements

La totalité des factures n'est pas reçu pour la salle pour tous.

La décision modificative ne peut être prise.

11 – Dissolution CCAS

- Vu la note d'information du 29 septembre 2015 concernant les CCAS qui deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants,
- Vu l'approbation de cette possibilité par les membres du CCAS en date du 17 novembre 2015

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **valident cette décision**
- **indiquent que le budget CCAS sera réintégré dans le budget principal**
- **précisent que les activités sociales seront assurées par les membres actuels du CCAS.**

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention :

Pour information :

46 aînés sont bénéficiaires du colis de fin d'année.

12 - Congés payés du Fontainier

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les congés payés du Fontainier n'ont pas été payés sur 2014.

Il convient donc de rajouter au montant des congés de 2015 celui de 2014.
Soit $3\,163,59\text{€} \times 10\% = 316,36\text{€}$ de congés payés brut

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'approuver le paiement des congés payés de 2014 et 2015 soit 316,38€ brut**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR contre : abstention :

13 - Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Planning des assesseurs établi et affiché en Mairie.

14 - QUESTIONS DIVERSES

- Achat sonorisation mobile : Fabrice LALLEMAND prend en charge ce dossier.
- Vœux du Maire : 9 ou 16 janvier 2016 selon la date retenue par l'Association des Aînés Ruraux
- Prochains conseils : jeudi 14 janvier 2016, 18 février 2016 ?
- Le Maire se propose de remettre une gratification au personnel communal sous forme de cartes cadeaux ou/ de paniers garnis. Les membres du Conseil municipal sont favorables à cette proposition.

La séance est levée à 23 h 30